WATERPOWER CANADA
HYDROÉLECTRICITÉ CANADA

waterpowercanada.ca
hydroelectricitecanada.ca

2017-350 rue Albert Street
Ottawa, Ontario K1R 1A4

2026 10 23

Agence de l'eau du Canada
234, rue Donald, bureau 510
Winnipeg (Manitoba) R3C 1M8

Courriel : water-eau@cwa-aec.gc.ca

Objet : Élaboration de la Stratégie nationale sur la sécurité de l'eau

Hydroélectricité Canada se réjouit de formuler des commentaires sur l'élaboration d'une stratégie nationale de l'eau pour le Canada.

À titre d'association professionnelle nationale représentant l'industrie hydroélectrique canadienne — dont 70 producteurs d'électricité publics et privés, fabricants d'équipement et sociétés d'ingénierie — Hydroélectricité Canada regroupe des membres qui représentent plus de 95 % de la capacité hydroélectrique installée au Canada et qui exploitent plus de 600 installations à l'échelle nationale.

L'hydroélectricité fournit à elle seule plus de la moitié de l'électricité du Canada, formant l'épine dorsale de l'un des réseaux électriques les plus propres et les plus fiables au monde et facilitant l'intégration des sources d'énergie renouvelable variable. L'hydroélectricité n'est pas simplement une source d'électricité parmi d'autres. Les actifs hydroélectriques offrent une production garantie sans émissions, des services de fiabilité du réseau, un stockage d'énergie de longue durée et une flexibilité du système qui seront indispensables à mesure que le Canada progresse vers l'objectif de doubler son infrastructure électrique d'ici 2050. Le parc hydroélectrique du Canada est également rentable : les plus anciennes installations du pays produisent de l'électricité depuis plus d'un siècle.

Comme le souligne le document sur le processus de participation publique publié par l'Agence, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la responsabilité principale de l'eau sur leur territoire. Pour notre industrie, la législation provinciale sur les ressources hydriques et l'octroi de licences constituent également les principaux outils qui régissent l'exploitation des centrales hydroélectriques canadiennes. Les installations situées sur des cours d'eau internationaux, comme le fleuve Columbia et le fleuve Saint-Laurent, font figure d'exceptions notables.

À l'échelon fédéral, la *Loi sur les pêches* impose à l'industrie hydroélectrique des conditions de gestion de l'eau.

Un chevauchement de compétences semblable existe pour les normes sur les effluents, où la législation et la réglementation provinciales sur les ressources hydriques coexistent avec les normes et exigences fédérales liées au poisson.

Compte tenu de la compétence partagée entre les autorités provinciales et territoriales et le gouvernement fédéral, nous souscrivons à la prémisse de l'Agence selon laquelle une stratégie fédérale sur la sécurité de l'eau doit reposer sur la coopération, la collaboration et le partenariat.

Nous nous attendons donc à ce que l'approche du gouvernement fédéral reflète celle adoptée dans d'autres initiatives, comme la Stratégie nationale en matière d'électricité, où il joue un rôle de soutien et de facilitation.

Compte tenu de ces commentaires généraux, voici nos commentaires relatifs aux questions du sondage :

1. Quels défis et quelles possibilités liés à l'eau percevez-vous ou prévoyez-vous dans votre région, votre collectivité ou votre secteur d'activité ?

   Pour le secteur hydroélectrique, la variabilité accrue des précipitations et la modification des précipitations moyennes attribuables aux changements climatiques posent des défis majeurs. Parallèlement, les nouveaux outils de prévision et le recours à l'intelligence artificielle pour améliorer la prévision des apports hydrauliques et de la demande d'électricité, ainsi que la répartition de la production des centrales, ouvrent de nouvelles possibilités à notre industrie.

   Comme notre industrie doit stocker l'eau et gérer les lâchers d'eau, des parties prenantes s'attendent parfois à ce qu'elle atténue les effets des changements climatiques en modifiant la gestion de l'eau. Il est peu probable que ce soit une solution raisonnable, puisque les changements climatiques touchent aussi notre secteur et que les exploitants doivent conserver la capacité de répondre aux besoins énergétiques des marchés qu'ils desservent.

2. Dans quelle mesure la définition suivante de la sécurité de l'eau reflète-t-elle la compréhension qu'a Hydroélectricité Canada de ce concept :

   > *« Notre capacité collective de protéger et de préserver les écosystèmes d'eau douce ; d'assurer un accès fiable à un approvisionnement suffisant en eau propre et salubre pour la santé et le bien-être des personnes et pour la sécurité économique ; et de gérer les risques liés à l'eau — aujourd'hui et pour les générations futures. »*

   Nous estimons que cette définition est juste, mais elle pourrait être difficile à concrétiser, que ce soit à titre d'industrie ou collectivement avec l'ensemble des industries et des parties prenantes liées à l'eau.

   Comme nous l'avons indiqué, il est peu probable que des mesures individuelles ou collectives atténuent les effets des changements climatiques sur les écosystèmes d'eau douce du Canada. Notre capacité de compenser les répercussions de la sécheresse, des variations de la température de l'eau et des autres effets liés au climat est limitée par l'obligation de stocker de l'eau pour les périodes de pointe de la demande ; or, augmenter les lâchers d'eau en période de sécheresse compromettrait vraisemblablement notre capacité de disposer d'eau pendant ces périodes de pointe.

   Il est donc probable que les changements climatiques obligeront les écosystèmes d'eau douce à s'adapter à l'évolution des conditions. Une stratégie sur la sécurité de l'eau ne changera vraisemblablement ni la température estivale de l'eau des rivières et des cours d'eau, ni les effets d'une sécheresse prolongée. Une stratégie pourrait aider à concentrer l'attention sur les espèces et les populations de poissons les mieux à même de s'adapter à ces nouvelles conditions.

De même, la stratégie devrait aussi mettre en relief l'adaptation des populations humaines. Soutenir l'utilisation efficace de cette précieuse ressource devrait également y occuper une place de choix.

Il est par ailleurs peu probable que les risques liés à l'eau soient « gérés » ; leurs effets seront plutôt atténués grâce à l'adaptation. Nous proposons donc de modifier la définition comme suit :

> *« Notre capacité collective de protéger et de préserver les écosystèmes d'eau douce ; d'assurer un accès fiable à un approvisionnement suffisant en eau propre et salubre pour la santé et le bien-être des personnes et pour la sécurité économique ; et d'atténuer les risques liés à l'eau grâce à l'adaptation — aujourd'hui et pour les générations futures. »*

3. **Connaissez-vous des initiatives ou des exemples d'efforts qui contribuent à améliorer la sécurité de l'eau au Canada ?**

Les producteurs d'hydroélectricité protègent les réserves d'eau douce nécessaires à la production d'électricité, souvent sur plusieurs bassins versants. Dans l'approche de notre industrie en matière de planification de la production, la gestion de l'eau dans les réservoirs est une priorité : elle vise à éviter les déversements et à maintenir des réserves pour la production pendant les saisons sèches et les périodes de sécheresse.

Par ailleurs, grâce à des améliorations continues et à des travaux de réfection, les exploitants prennent des mesures pour produire davantage d'électricité à partir de leurs installations existantes. Cela permet d'accroître la capacité sans incidence importante sur les ressources hydriques qui alimentent ces installations.

4. **Y a-t-il un sujet que nous n'avons pas abordé et qui vous semble important à prendre en considération en ce qui concerne la sécurité de l'eau au Canada ?**

L'eau étant une ressource partagée par de multiples secteurs, régions, provinces et collectivités, les décisions relatives à son utilisation exigent une prise de décisions équilibrée. Par conséquent, les gouvernements provinciaux et territoriaux devront peser soigneusement les besoins des divers utilisateurs lorsqu'ils prendront des décisions en matière de gestion de l'eau.

Le gouvernement du Canada peut renforcer la sécurité de l'eau en soutenant l'adaptation aux changements climatiques ainsi que le développement et le déploiement de technologies, et en encourageant l'ensemble de la population canadienne à utiliser l'eau de façon efficace.

Nous remercions l'Agence de nous avoir donné l'occasion de formuler nos commentaires et réactions, et nous serions heureux de discuter de la présente soumission ou de tout autre sujet d'intérêt au moment qui vous conviendra.

Veuillez agréer nos salutations distinguées,



_____

Lorena Patterson
Présidente-directrice générale